



PROCÉDURE D'ADHESION VIA PERMANENCE SAISON 2019 / 2020

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Etape ①

PIECES A FOURNIR AU CLUB, LORS DES PERMANENCES :

I – NOUVELLE INSCRIPTION

1. . La fiche de renseignements du licencié.
2. . L'original du certificat médical daté après le 01/06/2019. **Conserver une copie pour Gest'hand.**
3. . Le règlement intérieur signé.
4. . Le(s) chèque(s) à l'ordre de : « HBC Châteaubourg » (Chèque vacances et coupon sports acceptés).

II– RENOUVELLEMENT

- 1 . La fiche de renseignements du licencié.
- 2 . L'attestation de santé si dernier certificat médical postérieur au 01/06/2017
- 3 . Ou si dernier certificat antérieur au 01/06/2017 ou si vous avez répondu oui à une des questions du questionnaire, un certificat médical daté après le 01/06/2019
- 4 . Le règlement intérieur signé.
- 5 . Le(s) chèque(s) à l'ordre de : « HBC Châteaubourg » (Chèque vacances et coupon sports acceptés).

Permanences (*) : Mercredi 12 juin de 17h00 à 20h00, vendredi 14 juin de 18h00 à 20h30, mercredi 26 juin de 17h00 à 18h00 et vendredi 28 juin de 18h00 à 20h30
Salle CHEMINEL

Etape ②

A réception de votre dossier complet, le club vous enverra le lien **GEST'HAND** pour valider la licence auprès de la **FFHB**. (Attention, il est possible que le lien Gest'hand se place dans les indésirables ou spam. Merci pour votre vigilance). Vous devrez scanner et intégrer les documents selon que vous soyez :

PIECES A FOURNIR SUR GEST'HAND :

I - NOUVELLE INSCRIPTION : pièces à fournir et à valider avec le lien GEST'HAND

- 1 . Copie de la carte d'identité du joueur ou du livret de famille.
- 2 . Photo d'identité. Attention : toutes photos autres qu'une photo d'identité seront refusées par la FFHB
- 3 . Certificat médical portant la mention «aptitude à la pratique du handball en loisir ou en compétition».
- 4 . L'accord parental pour mineur.

II - RENOUVELLEMENT : pièces à fournir et à valider avec le lien GEST'HAND

- 1 . L'attestation de santé si dernier certificat médical postérieur au 01/06/2017 ou un certificat médical daté après le 01/06/2019 portant la mention «aptitude à la pratique du Handball en loisir ou en compétition» si dernier certificat antérieur au 01/06/2017 ou si vous avez répondu oui à une des questions du questionnaire.
- 2 . L'accord parental pour mineur.

TARIFS SAISON 2019-2020

Catégories	Tarifs avant le 30/06/2019	Tarif création après le 30/06/2019	Tarifs renouvellement après le 30/06/2019
Babyhand (2014-2015)	85€	85€	s.o.
Minihand (2011-12-13)	100€	100€	115€
-11 ans (2009-2010)	125€	130€	140€
-13 ans (2007-2008)	130€	135€	145€
-15 ans (2005-2006)	145€	150€	160€
-18 ans (2002-2003-2004)	155€	160€	170€
Jeunes seniors (2001-1997)	160€	165€	180€
Seniors compétition (à partir de 1996)	185€	195€	215€
Seniors Loisirs	100€	100€	115€
Dirigeants	Prise en charge par le club	Prise en charge par le club	Prise en charge par le club

(*): ne pas déposer de dossier dans les boîtes aux lettres ou en dehors des permanences prévues à cet effet

- Règlement possible avec les chèques vacances et les coupons sports.
- A votre demande, vous recevrez une attestation pour bénéficier d'une aide auprès de votre CE (octobre 2019).
- Encaissement 1^{ière} semaine de juillet. Possibilité de régler la cotisation en 3 fois (1/ 1^{ère} semaine de juillet - 2/ 31/10 - 3/ 30/11 - faire les 3 chèques à l'inscription).

Tarifs REDUITS 2019/2020 :

- Inscription famille = 10€ de réduction sur la 2nde licence.
- A partir de la 3^{ème} inscription famille, 15€ de réduction sur chacune des licences suivantes.



Comme vous le savez le HBCC a créé sa propre boutique via la plateforme de SPORTS VILLAGE. Aussi pour **le maillot de match et le ballon des jeunes de -13 ans**, nous vous demandons de vous référer au document INSCRIPTION ET ACHAT SUR LA BOUTIQUE DU HBCC afin **d'IMPERATIVEMENT passer la commande.**

Profitez jusqu'au 15/07/2019 des frais de port offerts avec le code HBCC2019

LES ANNEXES :

- ✓ FICHE DE RENSEIGNEMENT
- ✓ REGLEMENT INTERIEUR DU HBC
- ✓ CERTIFICAT MEDICAL
- ✓ ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE
- ✓ AUTORISATION PARENTALE (pour Gest'hand)



Coordonnées licencié(e)

Mme Melle M.

Nom : Prénoms :

Nom d'épouse :

Naissance :

Date : Lieu : Département :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. Mobile/fixe :

Mail (celui-ci sera utilisé pour toutes les correspondances avec le club) :

Activité / Profession :

Si licenciée(e) mineur(e)

Père : Nom: Prénom :

Mobile :

Profession : Tél. Professionnel :

Mère : Nom: Prénom :

Mobile :

Profession : Tél. Professionnel :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Tél. Mobile/fixe : Mail :

En qualité de père – mère – tuteur – représentant légal de l'enfant susnommé (rayer les mentions inutiles). **AUTORISE** les responsables du Handball Club de Châteaubourg à faire pratiquer, en cas d'urgence, toutes mesures (traitements médicaux, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant, ainsi que la sortie d'hôpital après examen et/ou réalisation des soins. Je m'engage à rembourser les frais engagés par le club, sur présentation des justificatifs.

DEPLACEMENTS (pour les mineurs) :

En qualité de père – mère – tuteur – représentant légal de l'enfant susnommé (rayer les mentions inutiles). **AUTORISE** les accompagnateurs et dirigeants du club à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel pour les déplacements lors des entraînements, compétitions, tournois et autres manifestations liées au fonctionnement du club.

Participation à la vie du club

Je souhaite participer à la vie du club sur les postes suivants (cocher la ou les cases de votre choix) :

- Entraîner une équipe jeune ou adulte.
- Arbitrer.
- Etre un parent référent d'équipe .
- Aider à l'enregistrement des licences, mise à jour des listes.
- Aider sur l'organisation des matchs.
- Aider sur des manifestations ponctuelles (tournoi, événementiels...).
- Autres : J'ai des idées ...animations, recherches de sponsors, mécènes, dons ...

Signature du licencié : Signature du représentant légal pour les Mineurs

REGLEMENT INTERIEUR (VERSION 7 DU 03/05/2018)

1/ Présentation générale

- Le Hand Ball Club de Châteaubourg (HBCC) a pour vocation de permettre à ses adhérents la pratique du hand-ball en loisir ou en compétition.
- Créé en 1982, le HBCC s'est développé en s'ouvrant progressivement aux catégories jeunes et a obtenu le label école de hand en 2008.
- Les couleurs du club sont le blanc et le noir et son numéro d'affiliation au comité est le 53 35 037.

2/ Organisation

- Le HBCC comprend un bureau, un conseil d'administration (ou bureau élargi) et plusieurs commissions (sportive et vie associative). Le bureau est l'organe décisionnaire, le conseil d'administration est l'organe consultatif (décisions stratégiques,...) et les commissions sont les organes opérationnelles (proximité pour efficacité et ouverture pour répartir la charge sur le plus de personnes possibles).
- Le bureau comprend un président, un secrétaire, un trésorier, un responsable sportif et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un vice-secrétaire et un vice-trésorier.
- Le bureau et les membres du conseil d'administration sont élus lors de l'assemblée générale. Les membres des commissions sont acceptés par approbation du bureau et chaque commission désigne un responsable et un vice responsable. Un entraîneur salarié ou indemnisé ne peut pas entrer dans le bureau ni le conseil d'administration. Les encadrants ou coaches sont sous la responsabilité de la commission sportive.
- Chaque commission tient informé le bureau de ses réunions et propositions (validées par le bureau). Un compte rendu de réunion est adressé au bureau après chaque réunion. Chaque commission dépend du bureau et adhère au règlement intérieur.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voie du président est prépondérante.
- Tout membre du conseil qui sans excuse, et qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.
- Le président est membre de droit de l'ensemble des commissions et en cas de partage, la voie du président est prépondérante.

3/ Modalités d'adhésion

- Les licenciés s'engagent à fournir dans les délais impartis les pièces nécessaires à l'engagement des équipes en championnat.
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire.
- Dans le cas d'un licencié ne souhaitant pas prendre part aux différentes compétitions, le club propose une adhésion loisir.
- Pour faciliter la communication au sein du club, il revient à chacun de transmettre ses coordonnées les plus précises et complètes possibles et de les actualiser si nécessaire.
- Le montant des adhésions est voté en réunion de bureau (qui comprend le conseil d'administration) et reste valable tant qu'une nouvelle délibération ne l'a pas modifié.
- Si, pour raison de santé justifiée par un certificat médical, un adhérent doit renoncer à la pratique du handball avant les vacances d'automne, la part de sa cotisation revenant au HBCC lui sera remboursée. Pour toute autre raison, seul le bureau peut décider d'un éventuel remboursement.

Il est **important** et opportun de rappeler que l'inscription des équipes en championnat se fait en fonction des effectifs de début de saison. Il revient donc à chacun d'assumer la responsabilité de ses engagements et de se montrer assidu et disponible afin de ne pas pénaliser l'équipe et de ne pas faire encourir au club des sanctions financières.

4/ Les activités

- Le club propose à ses adhérents des entraînements et des matchs en compétition (championnat et coupe). De plus, des stages, gratuits ou payants, pourront être proposés aux licenciés.
- Lors des rencontres à l'extérieur, les adhérents sont amenés à utiliser à leurs frais et sous leurs responsabilités leurs véhicules personnels. Le chauffeur et son véhicule doivent être assurés et être conformes aux réglementations routières en vigueur. Le club pourra, sur demande écrite, fournir une attestation de déplacement sur la base des kilomètres parcourus. Il appartient à tous de participer de manière équitable aux déplacements, selon le planning

proposé par l'animateur ou le coach. A défaut, le licencié s'expose à des pénalités sportives et/ou financières sur décision du bureau.

- Chaque adhérent s'engage à suivre les règles élémentaires de bonne conduite lors des différentes activités permettant ainsi à tous une pratique satisfaisante du hand-ball. Ainsi, la ponctualité et l'assiduité de chacun assurent la cohésion et les progrès de l'ensemble du groupe.

5/Le matériel et les locaux

- Le club met à la disposition de ses adhérents le matériel nécessaire à la pratique du hand-ball. Celui-ci est sous la responsabilité de tous. En cas de détérioration ou de perte, c'est l'ensemble des licenciés qui est pénalisé.
- En cas de détérioration volontaire du matériel, le club peut être amené à exiger son remboursement par le licencié ou ses parents et à prendre les sanctions disciplinaires appropriées.
- Les locaux utilisés pour les activités sont, sauf exception, propriétés de la commune de Châteaubourg.

6/ Les procédures disciplinaires

- Les amendes infligées au HBCC et qui sont le fait d'un comportement individuel grave (rixes, irrespect, insulte,...) seront, sur décision du bureau, imputées au licencié ou à ses parents. En cas de refus du paiement de la sanction, le bureau pourra, le cas échéant, exclure temporairement ou définitivement le fautif.
- En cas de comportement d'un licencié, d'un candidat à l'adhésion ou d'un spectateur contraire au respect des bénévoles ou des salariés, à la bonne cohésion du groupe, aux règles instituées ou présentant un risque pour les autres ou le matériel, le responsable de séance (coach, entraîneur, responsable de salle,...) pourra appliquer une sanction à cette personne. Cette sanction pourra être sportive (exercice différent, mode de jeu...), d'exclusion (temporaire de la séance, définitive de la séance, définitive sur plusieurs séances, exclusion du club...), de changement de groupe (dans la mesure ou le nouveau groupe reste compatible avec les critères instaurés par le comité départemental, la ligue de Bretagne et/ou la fédération Française de handball), ou financière dans le cas de dégradations ou d'amendes comme précité, (remboursement...). Au-delà d'une exclusion de 2 séances et pour toute sanction financière, la sanction devra être visée par le bureau ou par une commission de discipline si constituée. La récidive ou la multiplication des incivilités peut être considérée comme aggravante et entraîner une sanction différente pour chaque personne.

7/ Accueil des mineurs

- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des heures d'entraînement et de match. Ils doivent en particulier veiller au trajet (aller et retour) de leurs enfants entre leur domicile et le lieu de l'activité et s'assurer de la prise en charge par le coach ou entraîneur. En cas de rencontre à l'extérieur, la responsabilité du club commence à l'arrivée au lieu de rendez-vous et s'arrête au retour à ce même lieu.
- Le club s'engage à nommer un adulte responsable de chaque équipe.

10/ Droit à l'image

- Dans le cadre d'activités collectives, les animateurs ou bénévoles peuvent être amenés à prendre des images collectives ou individuelles afin d'animer par exemple le site internet du club ou les publications locales. Les licenciés ou parents refusant toute publication les concernant, devront adresser un courrier au président du club précisant le refus. Les licenciés souhaitant demander le retrait du site internet d'une photographie les concernant pourront contacter directement l'administrateur du site.

11/ Participation à la vie du club et à la vie de l'association

- Chaque senior s'engage à s'investir au minimum 2 week-ends dans la saison (arbitrage, tenue de table de marque) afin de participer au bon déroulement des compétitions et selon un planning établi. Si cela n'est pas possible, chaque senior s'engage à venir seconder les entraîneurs jeunes sur 6 créneaux d'entraînements en semaine (le planning d'entraînement est disponible sur le site du club).
- De même, des investissements de la part de jeunes des catégories de -18 et de -15 peuvent être demandés tout au long de la saison (table de marque, arbitrage seul ou en doublon, aide aux entraînements jeunes...).
- Le HBC Châteaubourg ne peut fonctionner sans l'implication nécessaire des bénévoles tant dans l'encadrement sportif tout au long de la saison que dans l'organisation des différents événements.
- Chaque adhérent ou parent d'adhérent peut être sollicité pour contribuer dans la mesure de ses moyens à la vie de l'association

Date :

A :

Signatures



CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 75 03 55 | ffb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org
Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.763.00035 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Pour le renouvellement de ma licence Handball

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets la
présente attestation au club
au sein duquel je sollicite le
renouvellement de ma
licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical attestant
l'absence de contre-indication à
la pratique du handball, établi
après le 1^{er} juin.*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](#).

NOM et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :
Fait à :

Signature :

Dans le cas où le licencié concerné est mineur :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :
Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 794.544.708.00016 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 794.544.708.00036 / N° APE : 9319 Z

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :